

Questions orales

● (1500)

LE MULTICULTURALISME

L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION À LONDON (ONT.)—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, j'aimerais adresser une question à son secrétaire parlementaire. Elle a trait à la notoriété et aux problèmes continus du bureau du secrétariat d'État chargé des subventions au multiculturalisme à London en Ontario. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si le secrétaire d'État est au courant de la récente déclaration du président du conseil des arts folkloriques de London selon laquelle l'enquête du secrétariat d'État sur l'activité de son propre bureau de London est une «comédie», une «insulte pour les Londoniens». Est-il convaincu que cette enquête peut être fouillée et impartiale quand l'un des hauts fonctionnaires en jeu a été nommé prochain chef du bureau du secrétariat d'État à London et que d'autres fonctionnaires mêlés à cette enquête ont passé bien peu ou pas de temps à London, se contentant de mener leur enquête de leur bureau à Toronto?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de parler au secrétaire d'État depuis son retour de London, mais je ne manquerai pas de lui transmettre les instances du député.

* * *

ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

LE MOTIF DE LA DÉSŒBÉISSANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ORDONNANCE PROHIBANT LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS À PORT GRANBY (ONT.)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos du fait que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a ordonné à Eldorado Nucléaire Limitée de cesser de déverser les résidus radioactifs de ses usines d'affinage à un endroit situé près de Port Granby, en Ontario.

Étant donné que des résidus sont déversés à cet endroit depuis des années et que la société Eldorado Nucléaire Limitée a eu deux prolongations, malgré le fait que l'on s'inquiète de plus en plus des possibilités de fuite de matières toxiques dans le lac Ontario, j'aimerais demander au ministre s'il a ordonné à Eldorado Nucléaire Limitée, qui est une société de la Couronne, de respecter l'ordonnance de la Commission de contrôle de l'énergie atomique afin que tout le monde comprenne bien que les sociétés d'État sont soumises à la réglementation des agences compétentes au même titre que les sociétés privées?

L'hon. Allastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ordonné à Eldorado Nucléaire Limitée de se conformer à cette directive pour une très bonne raison. J'estime que l'autorité dont la Commission de contrôle de l'énergie atomique est investie est suffisamment grande pour qu'elle oblige cette société à se conformer à l'ordonnance. Je crois en fait qu'il serait inopportun de ma part de m'interposer

[M. Cossitt.]

entre cet organisme et la société Eldorado Nucléaire Limitée. Je suis convaincu que les pouvoirs qui ont été conférés à la Commission lui permettent amplement de faire respecter ses décisions.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que la Commission de contrôle de l'énergie atomique et la société Eldorado Nucléaire Limitée relèvent toutes deux de la compétence du ministre, peut-il nous dire pourquoi il a fallu autant de temps à la Commission pour être saisie d'une situation qui est de notoriété publique depuis fort longtemps, et, d'autre part, comment la société Eldorado Nucléaire Limitée a-t-elle pu atterrir aussi longtemps avant de cesser de déverser des déchets radioactifs dans un lieu avoisinant le lac Ontario? Cela fait sûrement partie des fonctions du ministre de voir à ce que les organismes dont il a la responsabilité respectent la sécurité publique au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je crois que la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a pas tardé à agir. Si le député lisait le communiqué du 7 juillet qui énonce les conditions que la Commission de contrôle de l'énergie atomique impose à la société Eldorado Nucléaire Limitée, il conviendrait, je crois, qu'il ne s'agit pas simplement de dire que la société Eldorado devrait réparer ses dégâts. Il y a beaucoup plus en cause, comme les installations permanentes et futures d'entreposage et le nettoyage de la ville. Je crois que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a fait diligence.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Rod Blaker (Lachine-Bord-du-Lac): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 12^e rapport du comité permanent des privilèges et élections, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'INCIDENT SURVENU DANS UN PÉNITENCIER DE LA C.-B. LES 9, 10 ET 11 JUIN 1975

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique du 9 au 11 juin 1975. La Commission était présidée par le juge en chef John L. Farris.